

Arrêté portant composition du CAVL

La rectrice de l'académie de Lille

Vu les articles D511-63 à D511-73 du code de l'éducation ;

Vu la circulaire ministérielle n° 2018-098 du 20 août 2018 portant sur la composition et le fonctionnement des instances de la vie lycéenne ;

Considérant les résultats des élections aux conseils des délégués pour la vie lycéenne qui se sont déroulées en octobre 2024 ;

Considérant les candidatures au Conseil Académique de la Vie Lycéenne validées par l'Académie de Lille ;

Considérant les résultats des élections au Conseil Académique de la Vie Lycéenne du jeudi 28 novembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Pour le collège des Lycées d'Enseignement Général et Technologique, les lycéens élus pour deux ans au Conseil Académique de la Vie Lycéenne sont les suivants :

Circonscription A			
	TITULAIRE	SUPPLEANT 1	SUPPLEANT 2
TITULAIRE 1	SCHROEYERS Ryad Lycée Emile Zola WATTRELOS	ADJOU Mohamed-Oualid Lycée Baudelaire ROUBAIX	LAIDEZ Erwann Lycée Maxence Van Der Meersch ROUBAIX
TITULAIRE 2	SPELBROIT Mayline ESAAT ROUBAIX	KATHI-CHARIOT Mia ESAAT ROUBAIX	LEGRAND - IBRAHIM Laura Lycée Emile Zola WATTRELOS
TITULAIRE 1	HILOUFA Sami Boualem Lycée Gambetta TOURCOING	VERIN Anton Lycée Gambetta TOURCOING	GHANEM Lounes Lycée Gambetta TOURCOING
TITULAIRE 2	CANLER Emma Lycée Marguerite de Flandre GONDECOURT	TAHOUR Miriam Lycée Baudelaire ROUBAIX	EL JARROUDI Anissa Lycée Raymond Queneau VILLENEUVE D'ASCQ
TITULAIRE 1	GIRARD Remy-Reththy Lycée Raymond Queneau VILLENEUVE D'ASCQ	SZYLAK Arnaud Lycée Gambetta TOURCOING	-
TITULAIRE 2	CHELOUTI-GOBIN Myrtille Lycée Fénelon LILLE	SERHANI Zajra Lycée Baudelaire ROUBAIX	DEPRETZ Hanaé Lycée Louis Pasteur LILLE

Circonscription B			
	TITULAIRE	SUPPLEANT 1	SUPPLEANT 2
TITULAIRE 1	VANDENBULCKE Timothé Lycée Arthur Rimbaud SIN-LE-NOBLE	TRINEL Lukas Lycée Arthur Rimbaud SIN-LE-NOBLE	TANTALE Noah Lycée Arthur Rimbaud SIN-LE-NOBLE
TITULAIRE 2	ROGEZ Lise Lycée Arthur Rimbaud SIN-LE-NOBLE	CLAEYMAN Izia Lycée Arthur Rimbaud SIN-LE-NOBLE	FOKOUA Kelly Lycée Arthur Rimbaud SIN-LE-NOBLE
TITULAIRE 1	GODIN Antonin Lycée Jesse de Forest AVESNES-SUR-HELPE	BOUNAB Nolhan Lycée Jesse de Forest AVESNES-SUR-HELPE	-
TITULAIRE 2	SQUELART-DUROEULX Bherenyce Lycée Jesse de Forest AVESNES-SUR-HELPE	GAILLIEZ Manon Lycée Jesse de Forest AVESNES-SUR-HELPE	-

Circonscription C			
	TITULAIRE	SUPPLEANT 1	SUPPLEANT 2
TITULAIRE 1	NACINOVIC Achille Lycée Pierre de Coubertin CALAIS	FASQUEL Raphael Lycée Pierre de Coubertin CALAIS	AIGOUY Alric Lycée Pierre de Coubertin CALAIS
TITULAIRE 2	LE MOAL Adele Lycée Pierre de Coubertin CALAIS	BAZILE Salomé Lycée Pierre de Coubertin CALAIS	MOREL Clémence Lycée Pierre de Coubertin CALAIS
TITULAIRE 1	DUJARDIN Timéo Lycée Carnot BRUAY-LA-BUISSIÈRE	DESQUIRET Denis Lycée Carnot BRUAY-LA-BUISSIÈRE	MINNEKER Damien Lycée Carnot BRUAY-LA-BUISSIÈRE
TITULAIRE 2	CORNET-MAGNIEZ Laurine Lycée Carnot BRUAY-LA-BUISSIÈRE	VERGNES Lilou Lycée Carnot BRUAY-LA-BUISSIÈRE	DUWATTEZ Romane Lycée Carnot BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Article 2 :

Pour le collège des Lycées Professionnels, les lycéens élus pour deux ans au Conseil Académique de la Vie Lycéenne sont les suivants :

Circonscription A			
	TITULAIRE	SUPPLEANT 1	SUPPLEANT 2
TITULAIRE 1	POTIER Hugo Lycée professionnel Léo Lagrange BULLY-LES-MINES	THOPART Sofiane Lycée professionnel Léo Lagrange BULLY-LES-MINES	HERNINELLE Thibaut Lycée professionnel Léo Lagrange BULLY-LES-MINES

TITULAIRE 2	LAFORCE Irina Lycée professionnel Léo Lagrange BULLY-LES-MINES	POUCHAIN Alice Lycée professionnel Léo Lagrange BULLY-LES-MINES	CROLAS Maëlys Lycée professionnel Léo Lagrange BULLY-LES-MINES
--------------------	---	---	--

Circonscription B			
	TITULAIRE	SUPPLEANT 1	SUPPLEANT 2
TITULAIRE 1	TALLEU Fabien Lycée professionnel Paul Langevin WAZIERS	PASCAL Jeff Lycée professionnel Paul Langevin WAZIERS	HUSSON Jeremy Lycée professionnel Paul Langevin WAZIERS
TITULAIRE 2	FIEVET Amélya Lycée professionnel Paul Langevin WAZIERS	GLINEUR Marina Lycée professionnel Paul Langevin WAZIERS	CARPENTIER Amandine Lycée professionnel Paul Langevin WAZIERS

Circonscription C			
	TITULAIRE	SUPPLEANT 1	SUPPLEANT 2
TITULAIRE 1	COQUERET Thomas Lycée professionnel Bernard Chochoy LUMBRES	WEYN Tim Lycée professionnel Bernard Chochoy LUMBRES	-
TITULAIRE 2	WARIN Émilie Lycée professionnel Bernard Chochoy LUMBRES	LEJEUNE Loana Lycée professionnel Bernard Chochoy LUMBRES	TRUANT Léna Lycée professionnel Bernard Chochoy LUMBRES

Article 3 :

Pour le collège des Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté, les lycéens élus pour deux ans au Conseil Académique de la Vie Lycéenne sont les suivants :

Circonscription D			
	TITULAIRE	SUPPLEANT 1	SUPPLEANT 2
TITULAIRE 1	CUVILLY Samuel EREA Ignace Pleyel LOOS	FASQUELLE Gaspard EREA Ignace Pleyel LOOS	-
TITULAIRE 2	BOUDET Anaëlle EREA Ignace Pleyel LOOS	NEYRINCK- CHAUSSELET Noémie EREA Ignace Pleyel LOOS	-

Article 4 :

Le secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **16 DEC. 2024**

La rectrice



Valérie CABUIL